



# DÉCLARATION LIMINAIRE CCP CONTRACTUELS

## Du 25 septembre 2014

*Décrédibilisé par les dernières élections, le gouvernement entend poursuivre sa politique d'austérité sur le dos des salariés et des agents de la fonction publique.*

*Avec la mise en route du pacte dit de responsabilité, soutenu par le MEDEF, 50 milliards sont ponctionnés sur les budgets de l'Etat et de la Sécurité Sociale pour compenser les cadeaux fiscaux et les exonérations de cotisations sociales accordées aux patrons.*

*Les conséquences à la DGFIP sont immédiates avec 31 millions d'euros à économiser sur les moyens de fonctionnement, 2500 emplois en moins à Bercy et l'accélération des restructurations engagées par la démarche stratégique.*

Pour les agents non titulaires de notre direction, dont 85% ont été exclus du dispositif de titularisation Sauvadet, la précarité est toujours leur quotidien. Parmi les contractuels dits « hors berkanis » - du ressort de cette CCP - rappelons que les agents issus de l'Imprimerie Nationale et du GIAT sont exclus du dispositif du fait de la nature de leur contrat, sans justification de fond. Pour eux, la CGT demande la levée de cette exclusion.

Pour l'ensemble des collègues contractuels, la CGT revendique la reconduction du dispositif de titularisation dès 2015 sur tous les niveaux hiérarchiques (A, B et C) et la levée du seuil de 70% du temps travaillé pour pouvoir y prétendre.

**Aujourd'hui, deux licenciements et un non renouvellement de CDD sont à l'ordre du jour.**

**Ces trois collègues risquent de se retrouver demain dans une plus grande précarité.**

**Ces situations de perte d'emplois constituent la quasi-totalité des dossiers portés à l'ordre du jour de cette CCP au cours du mandat.**

Avec le report, décidé par la DGFIP, des groupes de travail initialement prévus les 22 et 23 septembre, l'occasion de changer cette situation a été manquée. En effet, ces deux réunions auraient notamment permis de discuter de l'évaluation des agents non-titulaires, dossier en souffrance depuis des années, et qui aurait dû être traité immédiatement après la mise en place de l'évaluation harmonisée des fonctionnaires de la DGFIP. La CGT s'inquiète aujourd'hui de la mise en œuvre d'une évaluation dès 2015, la date de tenue du groupe de travail étant aujourd'hui fixée au 6 novembre.

Nous vous rappelons que la mise en place d'une évaluation, liée à la revalorisation salariale est très attendue des collègues qui ne sont pas rémunérés en fonction d'une échelle indiciaire.

Il est dommageable que la question des droits syndicaux et du droit à l'information syndicale n'ait pas été examinée avant la campagne électorale.

Ces groupes de travail auraient également dû permettre de répondre positivement à la revendication d'attribution de l'IAT pour les agents contractuels de la DGFIP. Depuis des années, la CGT demande l'attribution de cette prime à tous les agents non titulaires de la DGFIP, alors que cette possibilité est ouverte depuis 2002. Rien ne justifie que depuis ils aient été exclus de son versement. Accorder le paiement de l'IAT aux agents non titulaires serait un acte démontrant une réelle volonté de résorber la précarité.

Comme l'indique le site internet de la DGAFP, aujourd'hui rien n'interdit d'aligner le régime indemnitaire des agents contractuels sur celui des fonctionnaires. Prendre cette mesure est une urgence et une nécessité.



Montreuil, le 22/10/2014

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451 •

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr) • Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63